

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

VIOLON ET ARCHET

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de procéder au déclassement de ces objets patrimoniaux :

Le violon Stradivarius et l'archet fabriqués respectivement en 1733 et à la fin du XVIII^e siècle, selon des méthodes artisanales. Le violon, dit « violon Des Rosiers », est fabriqué avec plusieurs essences de bois et porte un vernis de couleur rouge-brun. Il mesure un peu plus de 80 centimètres de longueur. L'archet, connu sous le nom d'« archet François Tourte », est fait de bois et de crin de cheval. Il mesure environ 75 centimètres de longueur et porte une inscription gravée, formée du nom « Henri Wieniawski » et de la représentation d'une couronne;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le violon et l'archet ont été classés le 2 septembre 1978. Aujourd'hui, le ministre de la Culture et des Communications détermine que ces objets ne présentent plus un intérêt public justifiant le maintien de leur statut juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à compter de la date de l'avis de déclassement;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai de 1 an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de 2 ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

- 2 -

Fait à Québec, ce 12 septembre 2025.

Le ministre,

mathieu lacombe

MATHIEU LACOMBE